

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26/10/2006 - Convocation du 19/10/2006
Compte rendu affiché le : 03/11/2006

Président de séance : M. Paul LAFFLY
Secrétaire de séance : Mme Isabelle DESVIGNES

Présents : Mme ZUILI; M. LAFFLY; Mme GUERIN; M. FAURE; M. POINT;
M. CHATUT; Mme BOUHEY; M. AUROY; M. RODRIGUEZ; M.
OLLIVIER; Mme WYMANN; Mme MARMONIER; Mme PERRIN;
Mme DESVIGNES; M. GONDELAUD; Mme BERRA; M. FORGET;
M. MACHURAT; M. BELLOT

Absents représentés : M. CHRETIN (pouvoir à Mme ZUILI); Mme GLATARD (pouvoir à
Mme GUERIN); M. MEYER (pouvoir à M. POINT); Mme
BROSSARD (pouvoir à Mme WYMANN); Mle MILLET (pouvoir à M.
MACHURAT); Mle VEYRIER (pouvoir à Mme BOUHEY)

Absents : M. GOSSET; M. FERNANDES; Mme LABASOR; M. BOUREZG

Ref : CC

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	19
Votants	25

Objet : Réalisation d'un ascenseur à l'Hôtel-de-Ville

La commune a lancé une consultation relative aux travaux d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite avec l'aménagement d'un ascenseur. Cette consultation a été effectuée sur la base de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Par ailleurs, la commission d'ouverture des plis du 20 octobre 2006 a sélectionné deux offres sous réserve des conclusions techniques de l'architecte. Suite à diverses précisions demandées aux deux entreprises sélectionnées, il s'avère que l'une d'entre elles a apporté des réponses non-conformes au cahier des charges de consultation.

Aussi, il est proposé de retenir l'entreprise Compagnie Française d'Ascenseur (Vénissieux) pour un montant de 98 800 € H.T soit 118 164,80 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Monsieur l'adjoint délégué, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code des Marchés Publics
- **ATTRIBUE le marché public relatif aux travaux d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (aménagement d'un ascenseur) à l'entreprise Compagnie Française d'Ascenseur (CFA) de Vénissieux pour un montant de 98 800 € HT, soit 118 164,80 € TTC,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette décision**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour Extrait Conforme,
NEUVILLE-SUR-SAÛNE,
Le 26 octobre 2006
Le Maire,
Paul LAFFLY.



Acte rendu exécutoire après
Dépôt en préfecture le 07/11/2006
Publication ou affichage du 08/11/2006
Paul LAFFLY,
Maire.